



Nouvelles espèces envahissantes répertoriées par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les espèces exotiques envahissantes sont à prendre au sérieux. Elles se divisent en trois groupes soient :

- Floristique ;
- Faunique ;
- Insectes et vers.

La liste est impressionnante et va de la moule zébrée, de la carpe des roseaux, du sanglier d'Eurasie à la renouée du japon et de la berce du Caucase.

On retrouve la liste complète sur le site du ministère de l'Environnement et de lutte aux changements climatiques à la section EEE (espèces envahissantes exotiques) et plus particulièrement sur la plateforme sentinelle où l'on peut signaler leurs présences.

Trois nouvelles espèces ont donc été ajoutées :

- Le robinier faux-acacia, un arbre pouvant atteindre 25 mètres qui se reproduit grâce à ses fruits en forme de gousse ou les tiges qui émergent des racines ;
- Le célastre asiatique, une liane qui se répand sur les arbres à proximité et les infrastructures ou elle peut s'accrocher ;
- La méduse d'eau douce, un invertébré mesurant 20 à 25 millimètres.

Il est important de mesurer la progression de ces espèces d'où l'importance de les signaler.

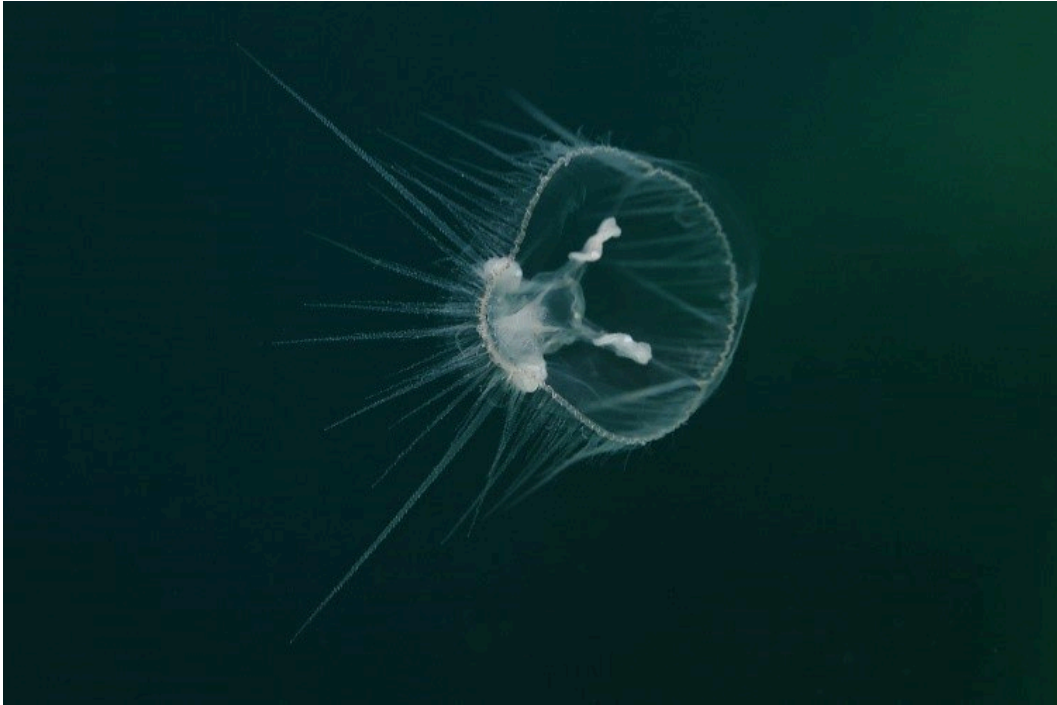
Le Robinier faux-acacia



Le célastre asiatique



La méduse d'eau douce



Le site Sentinelle, vous connaissez ?

Sentinelle est un outil informatique de détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui permet :

- D'obtenir des informations;
- De transmettre une observation;
- De consulter les observations transmises

Site de Sentinelle : <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/>

Mario Mercier

Comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans